

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE221

présenté par

M. Meyer Habib, M. Dunoyer et M. Gomès

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la seconde phrase de l'alinéa 24 après le mot :

« appropriation »,

insérer les mots :

« , de transparence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la continuité de ce projet de loi, il est nécessaire de renforcer la lisibilité de la politique de développement solidaire et d'appliquer les standards internationaux en matière de transparence.